

chargé d'affaires de la République française, lui prêta cinq louis d'or, avec lesquels il put continuer son voyage.

Dans la séance de la Convention nationale du 21 novembre 1792, David, peintre et législateur, communique à l'Assemblée une lettre d'un de ses élèves à Rome (Topino-Lebrun) qui lui annonce qu'« un auto-da-fé est sur le point d'être élevé dans cette ville fanatisée, pour le supplice de deux jeunes sculpteurs français, nommés Rater et Chinard, dont tout le crime est d'avoir modelé des sujets patriotiques, tels que *Jupiter foudroyant l'aristocratie*, une statue de la Liberté, *la religion couvrant la France de son voile étoilé*. Les abbats ou prêtres de Rome ont répondu que Chinard et Rater avaient foulé la religion aux pieds. Dans la nuit du 22 au 23 septembre dernier, des sbires s'emparèrent de ces deux malheureuses victimes de l'aristocratico-fanatisme et les conduisirent dans les prisons du château Saint-Ange. On dit Rater déjà mort. Tous deux ont servi dans la garde nationale de Lyon et s'y sont bien conduits. Je désirerais un rapport sur cet objet. Le patriotisme de Chinard et son bon cœur ont évité bien des peines aux Français qui sont à Rome. »

Le même jour, la Convention ordonne au Conseil exécutif d'avoir à lui rendre compte des mesures prises pour obtenir leur mise en liberté.

David répond à Topino-Lebrun.

Le Conseil exécutif provisoire adresse au prince évêque de Rome une lettre rédigée par Manon Phlipon, femme du ministre de l'Intérieur Roland, qui le raconte dans ses Mémoires. Il s'y trouve ce qui suit :

« Des français libres, des enfants des arts, dont le séjour à Rome y soutient et développe des goûts et des talents dont elle s'honore, subissent par votre ordre une injuste